

### La biodiversité, l'alliée du jardinier

Le jardin est un véritable écosystème. La diversité biologique exprimée par les différentes variétés de plantes cultivées (potagères, fruitières, ornementales), les herbes folles mais aussi la faune (oiseaux, insectes...) qui fréquente le jardin sont gages d'un jardin en bonne santé.

Plus la diversité est importante et plus le jardin tend vers un équilibre naturel en favorisant la lutte biologique, c'est-à-dire en apportant spontanément dans le milieu les prédateurs naturels des ravageurs ou des parasites. Les associations de plantes au potager permettent de lutter efficacement contre les nuisibles et les maladies (par exemple, l'utilisation de plantes aromatiques pour repousser les nématodes, d'œilletons d'inde ou de lavande pour éloigner les pucerons...).



Association de plantes pour lutter contre les nuisibles

### Comment concevoir l'aménagement d'un jardin collectif ?

Pour la pérennisation et le développement d'un jardin collectif, divers facteurs peuvent entrer en jeu, et en premier lieu l'intégration de sa conception dans le projet urbain.

La phase de conception du jardin est importante. Il faut savoir prendre le temps nécessaire à l'émergence d'un projet de qualité et bien définir le programme. Résultant des différents échanges entre les élus, les techniciens et les futurs usagers, celui-ci peut alors être soumis à la réflexion d'un bureau d'études spécialisé en paysage.



Jardins familiaux de Kermesquel, Vannes

Le projet dessiné doit alors traduire en termes d'espaces les différentes contraintes et adapter le jardin aux caractéristiques paysagères et réglementaires locales. Il apporte des réponses esthétiques et techniques dans le respect des conditions du site et de la végétation existante. Il prend également en compte les contraintes d'entretien et de gestion à venir.

Les principaux éléments de programme à intégrer dans le projet sont :

- l'organisation générale (le relief, les circulations...),
- la préparation du sol,
- la gestion de la ressource en eau (récupération, captage...),
- les équipements collectifs et les espaces communs,
- le choix de clôtures et de haies,
- les abris à matériels (harmonie visuelle à rechercher),
- la gestion des déchets verts,
- le mode d'exploitation du jardin et les plantations pérennes.

L'aménagement d'un jardin collectif doit être conçu afin de favoriser les échanges et la convivialité entre les jardiniers. Enfin, son organisation peut privilégier l'ouverture de cet espace au public.

### Pour en savoir +

- Guide méthodologique « *Le jardin des possibles - Pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques* », Éditions Réseau École et Nature, 2013.
- Plaquette « Un jardin en chantier », CAUE de l'Essonne, 2013.
- Guide du jardin partagé « Faire son jardin en ville », Action Vert l'Avenir, 2010.
- Plaquette « La création de jardins familiaux : de l'usage au paysage », CAUE de Seine-et-Marne, 2009.
- Ouvrage « *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques* », Éditions Terre Vivante, 2008.
- Site Internet de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>
- Site Internet « Le Jardin dans Tous Ses États » : <http://jardins-partages.org/>
- Contact : Association « Vert le Jardin » (conseil et accompagnement de porteurs de projets de jardins partagés dans le Morbihan), [jardinspartages56@gmail.com](mailto:jardinspartages56@gmail.com)

Crédits photos : CAUE du Morbihan et Comité Départemental du Tourisme du Morbihan



Jardins familiaux à Cantizac, Séné



## Les jardins collectifs

Un projet à cultiver pour un espace à partager

Les premiers jardins collectifs, destinés à une population ouvrière, ont été créés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et se sont développés pour pallier aux pénuries alimentaires notamment lors des périodes de guerre. Avec la croissance économique des années 1960 et le développement des maisons individuelles, ces terrains collectifs ont été souvent délaissés au profit des jardins privés particuliers.

Aujourd'hui, de nouvelles motivations semblent générer la demande de jardins collectifs : le plaisir de se rapprocher de la nature, l'envie de convivialité, de même que le souhait d'une alimentation plus saine et moins chère... Ces espaces sont des lieux de développement personnel et collectif autour de l'apprentissage du jardinage. Ils participent à la création d'une culture du dialogue et de la coopération entre les personnes.

Espaces de nature en milieu urbanisé, les jardins collectifs participent pleinement au maintien et au développement de la biodiversité. Ces espaces composés d'une grande diversité biologique (faune et flore) apportent aux habitants des fonctions récréatives et des ambiances paysagères qui contribuent à la qualité du cadre de vie en s'inscrivant dans la composition d'un quartier.

Quel que soit l'objectif visé (détente, économie, santé, insertion sociale), ces jardins sont en général issus du tissu associatif. Fréquemment, les collectivités locales prennent en charge les infrastructures du terrain qui est lui-même propriété publique ou conventionnée. L'association se charge de la gestion, l'attribution des parcelles, l'animation, la mise en culture, la distribution et parfois la vente de la production.

**Terre nourricière de proximité, les jardins collectifs favorisent une économie accessible à tous et offrent une production alimentaire respectueuse des ressources et des écosystèmes.**

### Cadre réglementaire

La principale loi relative aux jardins familiaux date du 10 novembre 1976 (loi n°76-1022) complétée par le décret d'application du 30 novembre 1979 (décret n°79-1026). Ces dispositions législatives se trouvent dans le Code Rural (Art. L. 561-1 et suivants).

La définition, non officielle, des jardins collectifs retenue est celle de la proposition de loi adoptée par le Sénat et transmise à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2003 :

« L'appellation "jardins collectifs" fait référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés.

On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. [...]

On entend par jardins d'insertion les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration de personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. [...]

On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public. »



Jardins familiaux à Kervénanec, Plœmeur

## Quelles sont les différentes formes de jardins collectifs ?

### Les jardins familiaux

Répondant à la conception initiale des jardins « ouvriers », ils se composent de parcelles individuelles cultivées en potager et sont en règle générale gérés par une association loi 1901. Le foncier appartient soit à la collectivité, soit à l'association gestionnaire, ou encore celle-ci l'occupe à titre locatif. Les jardiniers cultivent pour leurs besoins familiaux les parcelles qui leur sont attribuées moyennant une cotisation annuelle. Leur aménagement s'inscrit dans une démarche paysagère prenant en compte l'architecture des abris, les clôtures, les haies, les réserves d'eau...

Aujourd'hui, les jardins familiaux sont étroitement liés au contexte socio-économique mais également à la motivation des habitants de produire des fruits et des légumes de qualité avec une traçabilité infaillible.



Jardins familiaux de la Kerlenn, Pontivy

### Jardins partagés

A l'origine, ces jardins résultaient de l'appropriation par un collectif d'habitants (immeuble, quartier...) d'espaces publics délaissés. Ils possèdent un espace commun entretenu par tous. Ces jardins permettent de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives. Ils peuvent en effet accueillir des manifestations conviviales, des repas de quartiers, des trocs aux plantes, des expositions...

Ce type de jardins nécessite la présence d'un animateur. La pratique du jardinage est respectueuse de l'environnement (eau, pesticides...). La production potagère bénéficie à l'ensemble des jardiniers-usagers et parfois aux habitants. Le jardin partagé devient une forme de gestion différenciée des espaces communaux.



Jardin au foyer Marie Balavenne, Questembert

#### • Jardins pédagogiques

Ils constituent des espaces collectifs favorables à la découverte de la nature, à l'écocitoyenneté et à l'expérimentation du jardinage par les enfants mais également par les adultes. Ils permettent de sensibiliser aux équilibres naturels, à la biodiversité, aux cycles saisonniers, ainsi qu'à une alimentation saine à partir des produits du potager.

#### • Jardins thérapeutiques

Animés par des réseaux médicaux, ils permettent le maintien des capacités des personnes âgées ou malades. Par des activités dirigées, ils permettent aux personnes en perte de repères de retrouver des gestes enfouis pour développer des notions de mémoire, de sollicitation sensorielle. Les installations sont adaptées, tant dans les circulations et le mobilier que pour les planches de cultures.

#### • Jardins d'insertion sociale

Ils sont créés à l'initiative d'association visant à favoriser la réintroduction des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. L'association par le biais du jardinage accompagne les volontaires pour les aider à reprendre des activités régulières. La finalité de production y est relativement accessoire. Les produits récoltés sont soit conservés par les jardiniers, soit destinés à des structures caritatives, soit vendus.

## Quelles sont les étapes-clés pour créer un jardin partagé ?

